

Communiqué de presse

Forum Emera « Mon lieu de vie : entre rêve et réalité »

Un droit à vivre dans la société avec les mêmes libertés de choix que les autres personnes et une pleine participation à la vie dans la communauté – c'est ce qu'affirme la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées. Ce droit inclut la liberté de choix du lieu de résidence, « de où et avec qui » l'on vit (Art. 19 CDPH). Or, aujourd'hui, bon nombre de personnes avec un handicap n'ont que peu d'alternatives à disposition pour exprimer ce choix. La Fondation Emera, en partenariat avec la Haute École de Travail Social du Valais et Forum Handicap Valais-Wallis, a organisé, le 19 avril 2018 à Sierre, un forum de réflexion sur ce thème fondamental pour la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Sierre, 19 avril 2018. Ce sont plus de 340 personnes (salle comble) qui se sont rassemblées à la Haute École valaisanne de Travail social, à Sierre. Elles répondaient à une invitation de la Fondation Emera et de ses partenaires (HES-SO Valais-Wallis | Haute Ecole de Travail social | Forum Handicap Valais-Wallis) à prendre part au deuxième forum valaisan de réflexion concernant la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées. Le premier forum il y a deux ans avait tenté de dresser un tableau global de cette mise en pratique au niveau national et cantonal. Cette deuxième édition s'est plus particulièrement concentrée sur la question de la liberté de choix du lieu de résidence, de « où et avec qui » la personne en situation de handicap peut vivre.

La Convention stipule un droit fondamental à pouvoir exprimer une liberté de choix reposant sur un certain nombre d'alternatives. Or, aujourd'hui, force est de constater que les alternatives proposées sont restreintes. Pour bon nombre de personnes avec handicap, la seule option réside dans un placement en milieu de vie spécialisé (institution). Même si, aujourd'hui, des solutions alternatives existent (vie en petite communauté dans un appartement thérapeutique, vie à domicile avec un accompagnement quotidien en soins, et autres), trop peu de personnes concernées peuvent effectivement en bénéficier.

La mise en œuvre de la Convention sur cette thématique ne doit pas être interprétée comme une obligation de désinstitutionnalisation. Les réflexions doivent porter sur :

- les **modalités d'accompagnement** des personnes avec handicap, afin de leur permettre d'exprimer plus souvent leurs choix,
- la mise en place d'un **service de coordination** des différents partenaires à même d'intervenir dans l'accompagnement à la vie à domicile ou le retour à domicile de personnes institutionnalisées,

- l'extension du cercle des bénéficiaires de la **contribution d'assistance** (prestation de l'AI permettant l'engagement d'assistants personnels à domicile) et la simplification de cette prestation,
- le renforcement du soutien aux **proches aidants**,
- le développement des prestations d'**aide et de soins à domicile**,
- le **mode de financement** des prestations d'accompagnement afin de favoriser une personnalisation des programmes d'accompagnement et de véritables choix quant aux prestataires de services mobilisés,
- une évolution des **institutions spécialisées** basée sur la fourniture de prestations flexibles, personnalisées et mises en concurrence avec d'autres prestataires.

Un forum réussi ! Il est donc pertinent pour les organisateurs de poursuivre encore les réflexions sur la mise en œuvre de la Convention. La Fondation Emera a prévu d'organiser d'autres journées d'échanges de ce type durant les années à venir.

*La **Fondation Emera** est une institution de droit privé, sans but lucratif et reconnue d'utilité publique. Seule institution spécialisée du domaine du handicap couvrant les deux régions linguistiques du canton, La Fondation Emera favorise l'intégration des personnes en situation de handicap domiciliées dans le canton du Valais. Elle offre des prestations de conseil social et de soutien via son Service Social Handicap (SSH). Elle dispose d'autre part de diverses structures d'hébergement, d'ateliers et de centres de jour destinés à des personnes adultes en situation de handicap suite à des troubles psychiques.*

Pour de plus amples informations sur la Fondation Emera | www.emera.ch :

Pour interviews et tous renseignements complémentaires contactez directement

- Olivier Musy, Directeur Service Social Handicap, Fondation Emera, 079 837 56 94
- Claudia Wyer, Direktionsadjunktin / Regionalleiterin Oberwallis, Sozialberatung für Menschen mit Behinderung, Stiftung Emera, 079 610 98 06

Chargée de communication

Fabienne Schnyder

fabienne@schnydercom.ch

T +41 79 406 7 666

Fondation Emera

Avenue de la Gare 3, CP 86

1951 Sion

T 027 307 20 20

Stiftung Emera

Sandmattenstr. 11, PF 711

3900 Brig

T 027 922 76 00